

Cinémas : Gardez votre guéguerre ! Réintégration des salarié·es sanctionné·es



Depuis que le groupe UGC fait la chasse à l'utilisation de ses cartes illimitées en dehors de ses salles, les sanctions et les intimidations de la part des directions envers les salarié·es des cinémas indépendants parisiens ne cessent de tomber.

Plusieurs licenciements ont eu lieu au sein du groupe Dulac Cinémas, un licenciement au cinéma les 3 Luxembourg avec menace de porter plainte et de nombreuses pressions pour demander aux salarié·es le remboursement des sommes dues dans d'autres cinémas, ...

Dernièrement, au cinéma des cinéastes, un salarié vient d'être licencié pour faute grave, pour utilisation frauduleuse de cartes UGC. Or, cette pratique est répandue depuis fort longtemps avec l'assentiment des directions et de certains distributeurs de films.

Aujourd'hui, tout le monde se défausse et les salarié·es trinquent.

En effet, les grands groupes qui ont mis en place ces cartes

illimitées sont obligés par le CNC de proposer celle-ci aux cinémas indépendants sur leur territoire. Mais c'est UGC qui fixent le prix des places, qui est bien sûr inférieur aux tarifs pratiqués dans les cinémas indépendants.

Mais il est inadmissible que la guerre du pot de fer contre le pot de terre se conclue par des sanctions envers des salarié·es qui n'en tirent aucun profit.

Nous demandons que cessent ces sanctions et que les directions prennent leur responsabilité en assumant ces pratiques dont elles ont connaissance depuis un certain temps.

Les salarié·es des cinémas ne peuvent être la variable d'ajustement dans les conflits entre des grands groupes et des cinémas indépendants.